

Monsieur le Président de la Mission
régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire
DREAL Centre-Val de Loire
5 Avenue Buffon
CS 96 407
45 064 ORLEANS Cedex 2

Montpellier, le 13 novembre 2023

Objet : Réponse à l'absence d'avis MRAe – Instruction demande n° PC 018 141 23 B0006

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire d'un projet de centrale photovoltaïque située à Mehun-sur-Yèvre (18), enregistrée sous le numéro PC 018 141 23 B0006, la saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire est intervenue en date du 11 août 2023.

Nous prenons acte de l'absence d'avis du 11 octobre 2023, publiée sur le site de la MRAe Centre-Val de Loire le 10 novembre 2023 (référence MRAe 2023APCVL102).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Julien PICART
Directeur Développement Centrales
au Sol